

En bref

Numéro 315, février 2010

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1020946ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1020946ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association Recma

ISSN

1626-1682 (imprimé)

2261-2599 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

(2010). En bref. *Revue internationale de l'économie sociale*, (315), 15–19.
<https://doi.org/10.7202/1020946ar>

Tous droits réservés © Recma,

Cet article est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>



Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

EN BREF*

L'économie sociale

Partenariat entre l'Usgeres et Pôle emploi

L'Union de syndicats et groupements d'employeurs représentatifs dans l'économie sociale (Usgeres) et Pôle emploi ont signé le 9 décembre dernier un partenariat pour renforcer l'attractivité des métiers de l'économie sociale et accompagner les employeurs dans leur démarche de recrutement. Il s'agit de favoriser la diversité et l'égalité de traitement, notamment concernant les publics visés par le plan d'urgence pour l'emploi des jeunes et par le plan de cohésion sociale. L'Usgeres et Pôle emploi, en association avec les missions locales, s'engagent ainsi à renforcer l'accès des jeunes et des demandeurs d'emploi aux contrats de professionnalisation et aux contrats d'apprentissage, à travers un accompagnement des organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) intervenant dans le champ de l'Usgeres. Celle-ci concevra en outre un guide de présentation de l'économie sociale et de ses métiers, que Pôle emploi diffusera auprès de ses agents et des demandeurs d'emploi. Enfin, Pôle emploi s'engage à mobiliser l'ensemble des aides publiques et des mesures favorisant un retour à l'emploi rapide et durable des bénéficiaires des contrats aidés. Avec 160 000 employeurs, plus de 2,25 millions de salariés et un nombre d'emplois en progression de 10 % depuis 2000, l'économie sociale maintient sa croissance malgré la crise économique. En savoir plus : www.usgeres.fr.

Progression des dépenses de formation dans les petites structures de l'ES

Uniformation, organisme paritaire collecteur agréé auquel adhèrent 41 500 entreprises de

l'économie sociale, a enregistré en 2008 une hausse de 11 % des dépenses de formation pour un nombre de stagiaires (190 000) en augmentation de 14 %. Dans les entreprises de moins de dix équivalents temps plein, le nombre de salariés partis en formation a augmenté de 38 % par rapport à 2007. Le montant des dépenses de formation d'Uniformation pour ses adhérents s'est élevé en 2008 à 185 millions d'euros. En savoir plus : www.centre-inffo.fr.

« L'atlas de l'ESS en France et dans les régions »

Il s'agit de la seconde publication de l'Observatoire national de l'économie sociale et solidaire (ONESS). *L'atlas de l'ESS en France et dans les régions* s'articule en trois parties. La première présente les données nationales sur l'ESS, en détaillant les caractéristiques de ses emplois et de ses employeurs (pyramides des âges, catégories socioprofessionnelles, taille des entreprises, domaines d'activité...). Sont ensuite étudiées les spécificités de chaque famille (coopératives, mutuelles, associations et fondations). La deuxième partie, sous forme de cartes, consiste en un comparatif interrégional. Elle présente le poids et les volumes par régions (France métropole et DOM), avec un regard par catégories juridiques et par domaines d'activité. La troisième partie offre une analyse de l'implantation et des caractéristiques de l'ESS dans chacune des vingt-six régions. A noter, un louable essai de recension des formations à l'ESS.

En savoir plus : www.lemois-ess.org.

Grand emprunt : 100 millions d'euros pour l'entrepreneuriat social et solidaire ?

Le président de la République a présenté le 14 décembre dernier les grandes orientations de l'emprunt national. Sur un montant total annoncé de 35 milliards d'euros, 100 millions

* Retrouvez les actualités, informez-nous ou contribuez directement sur <http://recma.org>.

seraient dédiés à un « *fonds spécifique entrepreneuriat social et solidaire* » qui pourra être abondé « *par des partenaires privés ou publics* ». Dans son rapport sur le « grand emprunt », la commission Rocard-Juppé évoquait « *les organisations innovantes dans le secteur de l'économie sociale et solidaire [qui] sont encore trop souvent de très petite taille et peinent à financer leur développement* ». Elle proposait 50 millions d'euros pour « *favoriser l'entrepreneuriat social* », en précisant que cette somme « [pourrait] également intervenir dans la phase suivante de développement des entreprises innovantes de l'économie sociale et solidaire, afin de soutenir leur croissance ». S'il s'agit d'une importante reconnaissance de l'entrepreneuriat social, les modalités précises de fonctionnement de ce fonds (durée, contribution, affectation) ne sont pas encore connues.

En savoir plus : www.emprunt-national-2010.fr.

10 millions pour la Diéeses

Parallèlement, le budget de la Délégation interministérielle à l'innovation, à l'expérimentation sociale et à l'économie sociale (Diéeses) s'élève à 10 millions d'euros pour 2010 (stable par rapport à 2009). Sur les 9,7 millions d'euros de dépenses d'intervention, 880 000 euros sont consacrés aux chambres régionales de l'économie sociale, 820 000 euros sont affectés aux organismes nationaux et locaux de l'ES et le fonds d'innovation et d'expérimentation sociale (FIES) se montera à 8 millions d'euros. Depuis la loi de finances pour 2006, ce fonds accompagne le développement d'expérimentations en anticipation et en appui des politiques publiques en faveur de l'intégration et de la solidarité.

En savoir plus : <http://blog.demain-ecosociale.org>.

Financement de l'aide à domicile : état d'urgence

Le 22 décembre dernier, à l'occasion d'une table ronde organisée par la Direction générale de l'action sociale (DGAS), seize organisations représentant les professionnels et les usagers de l'aide à domicile⁽¹⁾ ont demandé la création d'un fonds d'urgence. Le système de financement

de ce secteur est à bout de souffle, tant du point de vue des prestations que de celui de la tarification des structures. Les organisations signataires se félicitent que la DGAS ait accepté leur proposition d'ouverture de travaux, les mesures législatives éventuellement nécessaires devant être intégrées dans les lois de finances 2011. Hélas, de grandes fragilités de trésorerie ont d'ores et déjà conduit à de nombreuses liquidations judiciaires : fin 2009, ces situations dramatiques concernaient *a minima* 10 000 salariés et 60 000 personnes aidées, pour une centaine de structures. En 2010, leur nombre pourrait quadrupler. Les signataires demandent donc l'ouverture d'un fonds d'urgence au plus tard pour la fin février 2010.

En savoir plus : www.una.fr.

La coopération

2012 : Année internationale des coopératives !

Suite à une intense activité de lobbying, notamment par l'Alliance coopérative internationale (ACI), l'ONU a adopté le 18 décembre une résolution proclamant 2012 « Année internationale des coopératives ». La résolution reconnaît que « *le modèle entrepreneurial coopératif est un facteur de développement économique et social majeur qui soutient la participation la plus complète possible des personnes dans le développement économique et social autant dans les pays développés qu'en développement* », et qu'« *en particulier, les coopératives contribuent à l'éradication de la pauvreté* ». La résolution encourage les gouvernements à soutenir le développement des coopératives par la mise en place de législations favorables, la promotion de la recherche et le renforcement des capacités de ces structures.

En savoir plus : www.un.org, résolution A/64/136 du 18 décembre 2009.

(1) Adessa, A Domicile, ADMR, AD-PA, APF, CNPSAA, CNRPA, Croix-Rouge française, Familles rurales, FNAAFP, CSF, Fnadepa, Fnaqpa, UNA, Uccas, Uniopss, USB-Domicile.

Renouvellement des cadres de l'ACI

L'Alliance coopérative internationale (ACI) a tenu son assemblée générale à Genève du 16 au 21 novembre 2009. Pauline Green, ancienne directrice générale de Cooperatives UK et coprésidente de Coopératives Europe (la région Europe de l'ACI), est la première femme à accéder à la présidence de l'alliance. A ses côtés, trois vice-présidents ont été élus à l'unanimité : Stanley Muchiri, de la Banque coopérative du Kenya, pour l'Afrique, Ramon Imperial Zuniga, de la Banque populaire de Mexico, pour les Amériques, et Li Chungsheng, de la fédération chinoise de commerce et fournitures, pour l'Asie-Pacifique. Le vice-président pour la région Europe sera désigné lors de la prochaine assemblée générale de Coopératives Europe. Les membres de l'ACI ont aussi élu leurs dix-huit administrateurs pour les quatre prochaines années. Aux côtés du président des coopératives bulgares, Petar Stefanov (première représentation de la Bulgarie au conseil de l'ACI), deux Français siègeront au *board*: Jean-Louis Bancel, président du Groupe Crédit coopératif, en tant que représentant des organisations sectorielles, et Jean-Claude Detilleux, président du Groupement national de la coopération (GNC). Deux résolutions sur la paix et le désarmement nucléaire ont été adoptées. Enfin, l'assemblée a rendu hommage à Ivano Berberini, ancien président, décédé en mai 2009, et lui a décerné le prix des Pionniers de Rochdale. En savoir plus : www.ica.coop.

Le restaurant de la Camif repris sous statut coopératif

Après la liquidation judiciaire de la Camif, trois licenciés ont décidé en janvier 2009 de reprendre son restaurant de 3 000 m², sous forme de société coopérative ouvrière de production (Scop). L'inauguration du *Trévins* a eu lieu le 5 novembre dernier. Le restaurant démarre avec un objectif de 350 à 400 repas servis par jour et peut assurer un service de 1 500 couverts. Cette réouverture n'aurait pu avoir lieu sans une réelle solidarité territoriale, notamment dans l'accompagnement

et le financement du projet, où sont intervenus la région Poitou-Charentes, L'Elan coopératif niortais (association d'anciens employés Camif), la Cres Poitou-Charentes et la communauté d'agglomération de Niort.

En savoir plus : www.rtes.fr.

Les associations

Les Français, les associations et la crise

Un sondage CSA-Chorum-Crédit coopératif-Maif présenté le 5 novembre 2009, lors du Forum national des associations et fondations, vient rappeler au gouvernement que c'est aux associations que les Français (à 68 %) font d'abord confiance pour lutter contre les difficultés provoquées par la crise (65 % aux collectivités territoriales, 35 % à l'Etat). Conscients de l'efficacité des associations, ils les reconnaissent comme des acteurs majeurs de la vie économique et sociale, en particulier pour leur capacité d'emploi et tout particulièrement en raison de leur caractère non délocalisable. Ils estiment qu'elles ont besoin de plus de moyens pour fonctionner (notamment de financements publics) et qu'elles doivent figurer parmi les secteurs stratégiques que soutiendra le grand emprunt national.

En savoir plus : www.credit-cooperatif.coop.

Les effets d'annonce de la II^e Conférence de la vie associative

La II^e Conférence de la vie associative s'est tenue le 18 décembre à Paris, après deux mois de travaux préparatoires menés sous l'égide du haut commissaire à la Jeunesse, Martin Hirsch. Les enjeux de société fondamentaux que représente l'existence d'une vie associative en France font l'objet d'un constat partagé par les acteurs associatifs et les élus locaux et nationaux. Dans son message aux associations, le président de la République a ainsi affirmé que « *le temps est venu de leur faire toute la place qu'elles méritent dans notre pays* ». Dans un discours lu par M. Hirsch,

le Premier ministre a annoncé des premières mesures, dont : la création d'un haut conseil en 2010 ; la publication par la statistique publique d'un tableau de bord annuel ; la non-remise en cause du financement public des associations par la réforme des collectivités ; l'augmentation de 30 % des crédits pour la formation de bénévoles. La Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA) conclut néanmoins son communiqué de presse par cette phrase : « *L'impression qui domine est celle d'un décalage persistant entre la teneur des annonces et l'importance des enjeux de société portés par le monde associatif dans la société française.* » Aussi la CPCA demande-t-elle au haut commissaire un agenda précis sur l'année 2010 dans le cadre d'un comité de suivi de la conférence.

En savoir plus : <http://cpc.a.asso.fr>.

Naissance du Mouvement inter-régional des Amap (Miramap)

La 1^{re} Rencontre nationale des associations pour le maintien de l'agriculture paysanne (Amap) s'est déroulée les 5 et 6 décembre 2009. Elle a réuni cent vingt participants : producteurs et « consomm'acteurs » en Amap venus de dix-sept régions de France métropolitaine, mais aussi élus (notamment Didier Jouve, vice-président de la région Rhône-Alpes chargé des politiques territoriales, et Philippe Chesneau, son homologue de la région Paca), chercheurs et responsables d'organisations partenaires (notamment Jacky Blanc, président du directoire de La NEF, Sjoerd Wartena, président de Terre de liens, André Bouchut, secrétaire national de la Fédération paysanne, et Bernard Dufournet, administrateur de Bioconsomm'acteurs). Les participants ont adopté un « socle commun » résumant l'histoire, les valeurs et les objectifs du mouvement. S'y retrouvent des mots chers aux militants de l'ESS : « *proximité* », « *équité, solidarité, transparence et confiance* », « *qualité, respect de l'environnement et des normes sociales* », « *autonomie des producteurs et responsabilisation des consommateurs* ».

En savoir plus : www.miramap.org.

Les mutuelles

La Concertation :

la mutualité gagne du terrain en Afrique

En juin 1998, plusieurs acteurs de la mutualité de santé se réunissent au Sénégal pour définir les stratégies d'appui au mouvement mutualiste naissant sur le continent africain. Autour de la « plateforme d'Abidjan » se crée alors la Concertation, un réseau de partage d'expériences, de compétences et d'information sur le développement des mutuelles de santé en Afrique de l'Ouest et du Centre. La tâche est immense : on estime par exemple que près de 98 % des Camerounais ne bénéficient pas de couverture maladie, l'Etat s'étant fixé l'objectif de couvrir 40 % de la population par des mutuelles de santé d'ici fin 2010. Alors que le pays ne comptait que 9 mutuelles en 2000, 95 sont recensées fin 2008. La Concertation organise donc des forums. Le premier réunit 80 personnes à Dakar en 2000, 400 participent au troisième, à Bamako en 2004. Le forum 2007, à Dakar, accueille les premiers pays anglophones (Ghana, Libéria, Tanzanie, Kenya, Ouganda) et lusophones (comme le Cap-Vert) et donne naissance à l'Union africaine de la mutualité (www.unionafricainemutualite.org). Aujourd'hui, la Concertation est active dans quatorze pays. Le forum 2009, qui s'est réuni à Yaoundé (Cameroun) début octobre 2009, a réuni près de 400 participants de 23 pays, dont 18 pays africains francophones et anglophones. Les actes de ce forum sont en ligne. Lors de l'assemblée générale qui a suivi, la Fédération nationale de la mutualité française (FNMF) a annoncé son adhésion à la Concertation à compter du 1^{er} janvier 2010.

En savoir plus : www.concertation.org.

La Sgam Sferen : changement de braquet pour la mutualité d'assurance

Fin mars 2004, la Macif, la Maif et la Matmut annonçaient leur rapprochement au sein d'une société de groupe d'assurance mutuelle (Sgam ; voir Recma, n° 312). L'assemblée générale

constitutive de la Sferen s'est tenue le 8 décembre 2009. Cette Sgam, qui se déclare ouverte à d'autres membres, devrait permettre d'atteindre la taille requise pour jouer le rôle majeur que ces mutuelles souhaitent avoir parmi les leaders d'un marché de l'assurance en pleine mutation. Son conseil d'administration est pour l'heure composé de quinze personnes : cinq pour chacune des mutuelles, dont leurs présidents respectifs (Roger Belot, de la Maif, assurant la présidence pour deux ans, Gérard Andreck, de la Macif, et Daniel Havis, de la Matmut, étant vice-présidents). Les droits de vote en assemblée

générale sont pondérés par le nombre de sociétaires IARD en France pour chaque mutuelle : 42 % pour la Macif, 29 % pour la Maif et 29 % pour la Matmut. Deux mécanismes de solidarité financière ont déjà été conçus et sept projets communs possibles ont été identifiés : réassurance, achats hors assurance, achats assurance, assurance emprunteur, assurance-vie, gestion d'actifs et services à la personne. Les groupes de travail attendent l'accord de l'Autorité de la concurrence pour étudier ces projets plus en détail.

En savoir plus : www.macif.fr. ●